Louis François de Toury (il faut écrire ~~[illegible]~~ avec h)

<u>Mon catalogue</u>. C. Louis françois de Toury, du diocèse de Bayeux
entré à Paris en 1743

~~Dossier de Monsoult [illegible]~~

<u>Nécrologe</u> Le Confrère Louis François de Thoury, mort le 4 avril 1781, à Vire, dans sa famille. Ce fut un homme vertueux, qui consacra ses études et ses connaissances au soulagement de l'humanité.

+ M.M. 592 page 174

<u>Dossier de Monsoult</u>

C'est une lettre, (demande de renseignements) adressée au P. Ingold en 1885 par un Monsieur A. de Liénard, de Bayeux.

Voir <u>Archives Nles</u> M.M. 607, page 233. — Catalogue
M.M. 590-91. 92 registres du conseil pour les nominations et obédiences.

sept 1743 - 44 <u>Institution à Paris</u>
1744 - 45 <u>Le Mans</u> à la pension
1745 - 46 " "
1746 - 47 " "
1747 - 48 " "
1748 - 49 <u>Vendôme</u>, la 4e
1749 - 50 " — 3e
1750 - 51 " — "
1751 - 52 " — 2e
1752 - 53 " — "
1753 - 54 " Rhétorique
1754 - 55 " "
1755 - 56 " logicien
1756 - 57 " physicien
1757 - 58 " logicien
1758 - 59 <u>Le Mans</u> logicien
1759 - 60 " physicien

1760 - 61 Le Mans, logicien
1761 - 62 " physicien
1762 - 63 " "
1763 - 64 " logicien
1764 - 65 " physicien
1765 - 66 " "
1766 - 67 " logicien
1767 - 68 " physicien
1768 - 69 " " et à la fin de l'année au repos dans sa famille
1769 - 70 <u>Juilly</u> Mathématiques
1770 - 71 " "
1771 - 72 <u>Caen</u> en résidence
1773 " "
1774 }
1775 }
1776 }
1777 }
1778 }
1779 }
1780 à Vire dans sa famille
4 avril 1781, mort à Vire

M. M. 614

Le Confrère Louis François de Choury, non tonsuré, natif de Vire en Normandie, diocèse de Bayeux, âgé de 28 ans, fils de Messire Nicolas François de Thoury écuyer et de Marie Galix, ayant fait ses humanités à Vire et la philosophie à Caen chez les P. Jésuites, est entré à l'Institution le 16 sept 1743 et a été reçu pour y faire ses exercices avec nos confrères le 2 octobre.

M. M. 612 N° 1260

le C. Louis françois de Choury, non tonsuré, de Vire en Normandie, diocèse de Bayeux, âgé de 28 ans, fils de M. Nicolas françois de Choury, écuyer, avocat au baillage de Vire et de D^me Marie Relix (?), ayant fait ses humanités à Vire dans le collège et sa phie dans le collège des P. Jésuites à Caen et depuis ce temps ayant été chez un procureur au Châtelet et chez un avocat au conseil pendant l'espace de 5 ans. Il ne paie point de pension, il promet de s'entretenir dans la Congrégation et il aura un jour de quoi pour n'être pas à charge sorti reçu oct. 1743

M. M. 617 reproduction textuelle de M. M. 614

M. M. 607, 5 catalogue, N 1564 =

Louis François de Choury, du diocèse de Bayeux, entré à Paris en 1743. mort en 1781

Institut de France
Académie des Sciences

Paris, le 1 février

Quai Conti, n° 23

Très Révérend Père,

On me demande des renseignements biographiques sur le R.P. de Thoury, de l'Oratoire de Caen, au XVIII siècle (1773).

Je passerai un de ces jours prochains à la Bibliothèque de l'I.C. Donc T. R. Père ne prenez pas la peine de me répondre. Votre très respectueux serviteur

P. Dorveaux

Institut Catholique

74, rue de Vaugirard, 74

PARIS (VI^E)

BIBLIOTHÈQUE

Paris, le 10 juin 1936

Mon cher Père,

Je viens de voir le Dr Dorveaux qui m'avait demandé des renseignements sur le Père d'Ehorry

Je m'étais trompé en vous disant qu'il est à l'Institut la matinée; c'est seulement l'après-midi de 1 h. 30 à 6 h.

Il sera très heureux de vous y voir et je vous remercie pour ma part de ce que vous pourrez faire pour lui. Il est tr. dévoué

M. [illegible]

Institut de France
Académie des Sciences

Paris, le 11 Février 1936
Quai Conti, n° 23

Très Révérend Père

J'ai eu hier le plaisir de voir le P. Rouziès qui m'a annoncé votre visite, et par malheur je l'ai manquée : j'avais oublié de rappeler au P. Rouziès que je ne suis à l'Institut que de 13 h. à 17 heures.

Je vous suis bien reconnaissant, cher Révérend Père, des renseignements biographiques que vous avez eu l'amabilité de me donner concernant G.-F. de Thoury;

je vais les transmettre au

Dr. Delaunay, du Mans

qui vous adressera un exemplaire

de l'article où il parle de M.

de Thoury.

J'ai l'honneur de vous offrir

un exemplaire d'un petit

livre que j'ai publié jadis

dans lequel figurent quelques

Oratoriens.

Je vous prie d'agréer,

Très Révérend Père

l'expression de mes sentiments

Vos [illegible] de [illegible]

P. Dorveaux

archiviste de l'Académie des Sciences,

M. de Thoury ne figure pas dans les archives de l'Académie des Sciences.

Dr PAUL DELAUNAY
ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

36. Rue Chanzy - LE MANS (Sarthe)

CONSULTATIONS DE 1 H. A 3 H
SUR RENDEZ-VOUS
SAMEDI EXCEPTÉ

Téléphone 4-22

Le 12 février 1936

Monsieur l'abbé,

J'ai l'honneur de vous remercier de la note que, par l'intermédiaire obligeant de mon savant ami le Docteur Dorveaux, vous avez bien voulu me communiquer sur l'Oratorien et physicien Thoury. De cette note, il appert que de Thoury n'avait pas reçu les ordres sacrés. Y avait-il donc dans l'Oratoire des frères lais ? Quel titre leur donnait-on communément ? Celui de Révérend Père ne semble point leur convenir.

On trouve dans les Œuvres de M. Franklin, trad. de l'anglais sur la 4e édition par M. Barbeu-Dubourg, Paris, Quillau, Esprit, 1773, 2 vol. in-4°, t. I, p. 263-264, l'Extrait d'une lettre de M. de Thoury, Père de l'Oratoire et de l'Académie de Caen, datée de Caen 5 janvier 1773, et relatant ses succès, comme électrothérapeute, sur des paralytiques. Une lettre que je possède, et qui a donné lieu aux présentes recherches, permet de croire qu'il avait séjourné (avant 1773) au Mans (où il y avait un Collège d'Oratoriens) et qu'il était encore à Caen en 1779. Cette missive est adressée au « Révérend Père » Thoury. Devrait-on dire « Confrère de l'Oratoire » ?

Je vous serai infiniment reconnaissant de bien vouloir me préciser ce petit point de convenances qualificatives que vos études sur l'Oratoire ont dû trancher, & vous prie d'agréer, Monsieur l'abbé, l'hommage de mes respectueux & très distingués sentiments.

F. Chaumat [?]

Président de la Sté d'agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Dr PAUL DELAUNAY
ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX DE PARIS
36, Rue Chanzy, 36
LE MANS
CONSULTATIONS DE 1 H. A 3 H
SUR RENDEZ-VOUS
(SAMEDI EXCEPTÉ)
Téléphone 4-22

Le 16 février 1936

Je ne saurais assez vous remercier, Monsieur l'abbé, de l'aimable empressement et de la parfaite bonne grâce que vous avez bien voulu mettre à me documenter sur le confrère du Père de Thoury. Je trouve dans vos notes de précieux renseignements sur cet électrothérapeute amateur, & en particulier sur ses séjours au Mans. Mon collègue M. Rebut, qui a étudié l'histoire du Lycée du Mans, n'en a fait nulle mention. Il est vrai

qu'il a traité assez superficiellement
la période « oratorienne » de la
Maison. Montreuil ne paraîtra
probablement pas avant la fin
de l'année. Lorsqu'il sera imprimé
j'aurai l'honneur de vous prier
d'en accepter l'hommage et
vous demande de bien vouloir
agréer, Monsieur l'abbé, la très
respectueuse expression de
mes sentiments reconnaissants
& dévoués.

Pelaunay

Président de la Sté d'Agriculture
Sciences & Arts de la Sarthe.

D^r^ PAUL DELAUNAY
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

36. RUE CHANZY
LE MANS

CONSULTATIONS DE 1 HEURE A 3 HEURES
SUR RENDEZ-VOUS
(SAMEDI EXCEPTÉ)

TÉLÉPHONE 4-22

le 12 janvier 1937

Je suis très sensible, mon Père, au témoignage qu'a bien voulu vous rendre de mon humble travail mon vieil ami, l'érudit et obligeant Docteur Dorveaux. Mais je crains fort que son indulgence ne vous ménage quelque déception : d'abord quant à la forme, car cette étude comptera probablement une trentaine de pages, ce qui peut paraître beaucoup quant aux limites assignés à chaque article par votre Revue. — Ensuite quant au fond : j'ai été amené à étudier non seulement le rôle de l'Oratorien de Thoury, mais encore celui de nombreux empiriques ecclésiastiques, surtout manceaux, qui, au siècle de Voltaire, s'adonnèrent à l'électrologie et à l'électrothérapie, ainsi que les débuts de cette dernière.

Histoire scientifique, ecclésiastique [illegible]
locale, qui dépasse les limites de cette [illegible]
l'Oratoire, bien qu'il y soit aussi [illegible]
question du collège oratorien du Ma[ns]
J'ai besoin de relire mon manus[crit]
& vous l'enverrai demain. [illegible]
vous agréé, je demanderai à en [illegible]
ger les épreuves et à en avoir — à me[s]
frais bien entendu — quelques [illegible]
-rages à part. Si vous le trouvez [illegible]
trop rébarbatif, je vous serai rec[on]-
-naissant de bien vouloir me l[e]
retourner.

Veuillez agréer, je vous pri[e]
mon Père, le très respectueux h[om]-
-mage de mes plus distingués [et]
dévoués sentiments.

Delaunay

Membre du Comité international
d'histoire des Sciences.

Voir MM 602 & M 230 Voir MM 607

Bayeux 24 mai 1885

Louis François de Choury du diocèse de Bayeux, pr 1744, p. 233 de MM 607

Mon Révérend père.

+ à Vire, le 4 avril 1781

Des recherches Généalogiques m'amènent à vous demander quelques renseignements.

Dans un acte de Baptême de 1778, je trouve comme Parain : Louis de Choury, Ecuyer, Confrère de l'oratoire à Caen. — Il signe Louis de Choury de l'oratoire.

Un de mes parents qui s'occupe en même temps que moi d'un travail généalogique analogue au mien m'écrit qu'à une date qu'il ne me fixe pas mais qui doit être vers 1820, il trouve un Louis François de Choury Professeur au Mans.

Pourriez vous me dire si ce Louis ou Louis François, que nous croyons être le même personnage, a appartenu à votre ordre, et dans ce cas pourriez vous également me faire connaître tout ce que vous auriez relativement à son État Civil ? Je ne sais, en effet, à quelle branche le rattacher, et tout renseignement le concernant, si imparfait qu'il fut, me serait très utile.

Dans l'espoir d'une prompte réponse, je vous prie, mon Révérend Père, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux et distingués

A. de Liénard

43. Rue St Loup à Bayeux.

Bicais II, 767

copie Pelletet III, 336

Le P. de Thoury

Louis François de Thoury, fils de Nicolas François de Thoury, écuyer, de Vire en Normandie, diocèse de Bayeux, étant entré dans l'Oratoire au mois de sept. 1743, déjà âgé de 28 ans, y cultiva les lettres avec des succès qui lui méritèrent de devenir membre de l'académie de Caen et associé de celle de Lyon. Il mourut dans sa famille le 4 avril 1781, sans avoir été engagé dans les ordres sacrés. C'était un homme vertueux, qui consacra ses études et ses connaissances au soulagement de l'humanité. Il avait fait une étude approfondie de la physique expérimentale, dans laquelle il fit des découvertes intéressantes.

L'Académie de Lyon couronna en 1776 un mémoire qu'il avait composé sur l'Electricité et la Gazette de France, du mois de février 1778 a fait mention de plusieurs guérisons qu'il avait opérées par le moyen de l'électricité, en faveur de divers particuliers, sur lesquels les remèdes d'usage n'avaient rien fait; entr'autres un homme paralysé de la ceinture en bas, ayant les ~~muscles~~ sphincters de l'anus et de la vessie sans ressort et l'épine dorsale sans mouvement, ne pouvant se soutenir que par le moyen d'un corps de baleine et étant d'une maigreur effroyable.

Le P. de Thoury est encore auteur d'un discours sur l'éducation et la manière d'apprendre aux enfants la langue latine, lequel fut lu dans une séance publique de l'académie de Lyon, à laquelle il l'avait envoyé

Gazette de France du lundi 16 fév. 1778 N° 14 p. 61, 62

(extrait) « On écrit de Caen que le sieur de Thouvry, prêtre de l'Oratoire en cette ville, a guéri par le moyen de l'électricité plusieurs particuliers sur lesquels les remèdes d'usage n'opéraient point et entr'autres un jeune homme paralysé de la ceinture en bas, ayant les sphincters de l'anus et de la vessie sans ressort, l'épine dorsale sans consistance, ensorte qu'on était obligé de le soutenir au moyen d'un corps de baleine ; il était dans un état de maigreur effrayant et n'avait de bon que le visage et l'appétit.

Ce fut le 8 juin de l'année dernière que le jeune homme fut confié au sieur de Thouvry. Dès les premiers huit jours, une tumeur qu'il avait sous l'oreille droite et qui, de la grosseur d'un poids de demi-livre, occupait tout le côté de la gorge, diminua sensiblement et disparut enfin : le 20e jour, les sphincters furent rétablis, l'épine dorsale devint plus ferme, l'embonpoint des cuisses et des jambes revint ; enfin, vers la mi-août, le jeune paralytique marcha sans appui, et au bout de 3 mois il a été parfaitement rétabli. Le sieur de Thouvry observe qu'il a électrisé ce jeune homme sans isoler, par de petites commotions tirées sur les parties affectées ; qu'un de ses malades qu'il avait isolé, a été 6 mois à guérir ; mais il n'assure point que cette différence de temps dans les deux cures soit plutôt l'effet de la manière d'électriser que de la disposition du sujet.

Quérard. La France littéraire. Paris, Didot, 1838, t. IX p 464

Le P. Thouvry (Non), prêtre de l'Oratoire, de la maison de Caen, membre de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de la même ville.

— Mémoire qui a remporté le prix proposé par l'Académie de Lyon sur cette question : l'électricité de l'atmosphère a-t-elle qq influence sur le corps humain et quels sont les effets de cette influence ? 1777, in 8. Tiré du Journal de physique.

L'ELECTROTHERAPIE AU XVIIIe SIÈCLE

Les électrothérapeutes dans le clergé manceau et normand

I

L'électrologie, à ses débuts, ne connut que l'électricité statique. Vers 1632-38, Otto de Guéricke avait inventé la première machine, électrique, produisant le fluide par la rotation à frottement d'un globe de soufre, que Hawksbee (1706), remplaça par un globe de verre. En 1734, l'anglais Grey distingua les corps bons conducteurs des mauvais conducteurs ; puis, du Fay découvrit les deux espèces d'électricité, la résineuse et la vitrée. Il parvint à électriser des animaux sur un tabouret isolant, et son collaborateur, l'abbé Nollet, tirant à son tour des étincelles de la personne de M. l'Intendant du Jardin royal, lui prouva qu'il n'avait rien à envier à ses pensionnaires. Encore fallait-il arriver à condenser l'électricité : le hasard d'une commotion imprévue donna occasion à trois physiciens hollandais, d'abord Cuneus, puis Allaman et van Musschenbroek de découvrir le condensateur appelé depuis bouteille de Leyde (1746). Ces expériences furent reprises par Winkler, de Leipzig, puis à l'instigation de Réaumur, (1) par l'abbé Nollet et Le Monnier (2). On imagina dès lors que le fluide pourrait exciter favorablement les fonctions physiologiques des êtres vivants. Vers la fin de la première moitié du XVIIIe siècle, d'innombrables expérimentateurs, parmi lesquels l'abbé Nollet, étudièrent l'action de l'électricité soit atmosphérique, soit statique, sur la germination des graines ou l'accroissement des végétaux (3). On pensa qu'elle pourrait aussi ranimer chez l'homme la vigueur des membres engourdis, et l'on fit des essais empiriques que chacun s'efforça d'accommoder successivement aux théories en cours (4).

On n'avait point encore oublié les expériences de Santorio sur la « perspiration insensible », et l'on ne tarda point à remarquer que l'électrisation provoquait sur le membre en expérience sudation et rubéfaction. Nollet en voulut mesurer les effets *in anima vili,* et se mit en devoir d'électriser des chats, pigeons, pinsons, bruants, moineaux, mouches et autres bestioles. Il crut constater chez elles une diminution de poids qu'il attribua à la diaphorèse ainsi provoquée (5). L'électricité s'avérait donc capable d'accélérer le mouvement des liqueurs dans les tuyaux capillaires. Mais on

---

(1) Cf. J. Torlais, *Réaumur,* Paris. Desclée de Brouwer. 1936, p. 288-289.

(2) Nollet, *Obs. sur quelques nouveaux phénomènes d'électricité,* mém. de l'Acad. Roy. des Sciences, 1746, p. 1-23. — Le Monnier, *Rech. sur la communication de l'électricité, ibid.*, p. 447-464. — Et *sur l'Electricité,* Hist. Ac. R. Sc 1746. p. 1-17.

(3) Ces expériences ont été reprises de nos jours par Vlès qui, opérant sur des graminées, a montré que la croissance cellulaire est plus active dans un milieu isolé électrostatiquement. Cf. Boutaric, *Influence de l'isolement électrique sur les êtres vivants et les phénomènes physico-chimiques,* La Nature, no 2977, 15 mai 1936, p. 433-437.

(4) Cf, *Encyclopédie,* 3e éd. t. XII, Genève, Pellet, et Neufchâtel, 1778, in-4o, art. *Electricité médicinale,* p. 57-59.— Hallé, Nysten, *Dict. des Sc. médicales* de Panckouke, art. *Electricité,* t. IX, Paris, 1815, in-8o, p. 261-312.

(5) *Des effets de l'électricité sur les corps organisés,* Hist. de l'Acad. Roy. des Sciences, 1748, p. 6-7.

chercha bientôt une explication ailleurs que dans l'hydrodynamique. A côté des tuyaux des humeurs, il y avait ce que nous appelons aujourd'hui les fibres nerveuses. Mais, en ce début du XVIII^e^ siècle, d'aucuns en demeuraient encore à la théorie pneumatique, et considéraient les nerfs comme des tubes destinés à canaliser le cours des esprits animaux. Dès lors, il apparaissait qu'en pénétrant dans ces canaux, le fluide électrique pourrait « augmenter l'abondance et la rapidité des esprits animaux. » (1) et que les secousses provoquées par les commotions ne feraient qu'en favoriser le cours en relevant « les tuyaux affaissés des nerfs ». Hypothèse d'autant plus séduisante que le fluide nerveux était tenu, par certains, pour analogue au fluide électrique ; (2) ce dernier s'apparentant lui-même à « ce feu élémentaire que Lémery, S. Gravesande et Boerhaave reconnaissent pour être présent dans tous les corps, » (3) en attendant que Mesmer l'assimilât au fluide universel.

Les iatromécaniciens proposaient une autre explication. Les nerfs s'avérant semblables à des cordes tirant sur les muscles, on admettait que, chez les paralytiques, ils étaient relâchés. Il fallait dès lors leur restituer leur tonus. Or, observait judicieusement M. Le Roy, de l'Académie des Sciences, « si l'on consulte Boerhaave, Hoffmann et les plus grands médecins, on trouvera que l'on doit tenter la cure de la paralysie confirmée par tout ce qui est capable d'exciter une grande agitation dans les nerfs, comme les émétiques et les forts irritants, et par tout ce qui peut causer des tremblements et des convulsions dans la partie malade, comme les frictions, l'urtication, etc. » (4) Or, l'électricité semblait répondre à toutes ces indications, et avec cet avantage qu'on en pouvait localiser l'effet au membre électrisé.

A ceux qui, partageant l'éclectisme de M. Boerhaave, admettaient que l'on devait faire part à la fois à l'obstruction par les humeurs épaissies et au défaut ou à l'excès de ressort des solides, M. Mauduyt vint attester plus tard que l'électricité positive peut « atténuer les fluides » et « augmenter le ton » des solides organiques. (5)

Telles étaient les explications. Etudions les applications.

Dès 1740, à l'instigation du physicien Jalabert, un médecin genevois, Daniel Guyot, soumit à l'étincelage un paralytique. Mais un professeur wurtembergeois, Dopelmayer, s'étant fait placer à son tour entre deux globes électriques, fut un peu trop *vehementer electrisatus* et tomba en apoplexie. Cet accident jeta, si j'ose dire, un froid. Cependant, en février 1746, Nollet, de Lassone et Morand (6) ayant avisé un invalide paralytique, tirèrent de la partie affligée quelques étincelles, y provoquèrent quelques commotions, et le malade eut la satisfaction d'éprouver des douleurs assez vives

---

(1) Cte. de Tressan, *Essai sur le fluide électrique considéré comme agent universel*, Paris, Buisson, 1786, 2 vol. in-8°, t. 1, p. 229 (ouvrage posthume).

(2) *Encyclopédie*, 1778, *loc. cit.*

(3) de Tressan, *loc. cit.*

(4) Le Roy, *Mémoire où l'on rend compte de quelques tentatives que l'on a faites pour guérir plusieurs maladies par l'électricité*, mém. de l'acad. roy. des Sc., 1755, p. 60-98, p. 61.

(5) Mauduyt, *Mém. sur les effets généraux, la nature et l'usage du fluide électrique considéré comme médicament*, Hist. et mém. de la Soc. roy. de médecine, 1777-78, Paris, Didot, 1780, in-5°, (p. 432-455), p. 453.

(6) Sauveur François Morand (1697-1773), fut successivement adjoint (1722), associé (1725) et pensionnaire (1741) de l'Académie des Sciences, chirurgien major de l'Hôtel des Invalides et de l'Hôpital de la Charité.

dans un bras demeuré insensible depuis treize ans. Mais diverses circonstances entravèrent les expérimentateurs, qui s'en tinrent là.

Dans le même temps, je veux dire en 1746-47-48, le comte de Tressan (1), alors lieutenant-général, gouverneur du Boulonnais, était fort entiché de physique et correspondait avec les physiciens anglais Watsson et Ellicott. Il opina, lui aussi, que l'électricité serait capable « d'aider la nature et de la réparer dans le dérangement ou l'interruption du jeu de ses ressorts. » Il expérimenta d'abord sur lui-même et, lorsqu'au cours du rude hiver de 1746-47, il rentrait transi par les brumes du Nord, il se plaçait sur un gâteau de résine et se faisait tirer des étincelles pour se dégourdir et réchauffer. Il poussa ces recherches « au point de [se] rendre en quelque sorte le martyr de l'électricité », (2) et opéra même *in anima vili*, je veux dire sur un prieur de Minimes, lequel manifestait son incrédulité. Le bon moine fut converti par une telle commotion issue de la bouteille de Leyde, qu'il pensa être tué, et en eut un accès de goutte. Dès lors, M. de Tressan guérit par l'étincelage les engelures, les panaris et le « mal d'aventure », et même un enfant « noué » qui, en six semaines, fut dénoué.

En 1747, Jalabert recommença d'électriser des paralytiques et signala à l'Académie des Sciences la guérison, par les commotions, d'un individu dont le bras était atrophié. Il fut imité, en 1748, par Boissier de Sauvages qui fit publier ses résultats par ses élèves Des Hayes et Dufay.

Le cas de Jalabert réveilla l'émulation de Morand. Ce dernier, au dire de Louis, était « dans l'usage de s'emparer promptement de tous les objets de curiosité publique qui prêtaient à une dissertation qu'il pût communiquer à l'Académie..., » mémoire « qui procurait à son auteur les éloges qu'on accorde au savoir, à l'érudition et que les circonstances saisies à propos rendaient encore plus favorable à l'étendue de sa réputation. » (3).

Morand demanda au comte d'Argenson l'autorisation de faire quelques essais nouveaux sur les paralytiques des Invalides. Le ministre acquiesça. Le médecin de l'établissement, Munier, et le chirurgien-major, Bouquot, choisirent les sujets, et Morand, flanqué de Nollet, se mit à la tâche le 9 avril 1748. (4). Registre des observations fut tenu par Morand cadet, secrétaire général de l'Hôtel. Les patients étaient assis sur une escarpolette suspendue au plafond par des cordons de soie, les pieds reposant soit sur un gâteau de résine, soit sur un marchepied de corde pendant. Du globe électrique, le fluide leur était transmis par des chaînes

(1) Louis-Elisabeth de la Vergne de Tressan, né au Mans le 4 novembre 1705, fut attaché d'ambassade à Parme, fit campagne avec les maréchaux de Noailles, de Berwick et de Belle-Isle, fut blessé à la bataille de Fontenoy, séjourna ensuite à la cour de Lorraine, puis se retira d'abord à Nogent-l'Artault, ensuite à Franconville, où il mourut d'un accident de voiture, le 31 novembre 1783. Il avait été nommé associé libre de l'Académie royale des Sciences, le 31 octobre 1783, et reçu à l'Académie française le 25 janvier 1781, en remplacement de Condillac (cf. Hauréau, *Hist. littéraire du Maine*, nouvelle éd., t. x, Paris, 1877, in-12°, p. 103-131).

(2) De Tressan, *loc. cit.*, p. 224.

(3) A. Louis, *Eloges... de l'Académie royale de chirurgie*, publ. par Dubois d'Amiens, Paris, Baillière, 1859, in-8°. — Eloge de Morand, p. 204.

(4) Chirurgien-major des Invalides en 1727, Morand avait cédé la place à son beau-frère Bouquot, en conservant la survivance, qu'il reprit à la mort de ce dernier. Ses expériences sont relatées par Grandjean de Fouchy, *Eloge de M. Morand*, Hist. de l'Acad. des Sciences, 1773, p. 108-109.

de fer, et à l'aide d'un morceau de métal, on tirait des étincelles de leurs membres perclus. Quelques-uns reçurent aussi des commotions à l'aide de la bouteille de Leyde. On les électrisait quatre heures par jour. Morand lui-même se soumit à ces manœuvres : et ce fut pour conclure mélancoliquement que les résultats « ne parois [saient] pas être favorables au système des guérisons électriques. » (1).

Nollet ne se tint pas pour battu. Il apprit que Bianchi, de Turin, puis Pivati, de Venise, et Verati, de Florence, enfermant des médicaments divers dans des tubes électrisés, se flattaient d'en faire passer les vertus, par la décharge, dans le corps de leurs patients. Ainsi aurait été guéri l'évêque de Sebenico. En 1749, l'abbé franchit les monts, alla voir les auteurs de ces communications sensationnelles et reprit les essais avec Bianchi. Ce dernier, soucieux de prouver son système de la « purgation électrique », mit dans la main de l'abbé un morceau de scammonée et l'électrisa. Le drastique n'eut aucun effet, et si M. l'abbé Nollet pâtit à Turin d'une indigestion, ce fut pour avoir bu de la limonade glacée et mangé trop de radis. (2). De ses entretiens avec Pivati et Verati, il ne tira rien de plus probant ; et après avoir poussé jusqu'à Rome et bravé les courants d'air des Apennins, il revint en France désabusé.

En 1751, le *Magasin Ecossais* divulgua la guérison, par décharges de bouteilles de Leyde sur la tête, d'un jeune garçon de Dorchester, qu'une goutte sereine avait aveuglé. Le cas fut mentionné, en 1752, par Wilson, de la Société Royale de Londres, en son *Traité sur l'électricité,* et commenté en 1753 par le *Courrier d'Avignon.*

En 1752 et 1753, le physicien Le Roy traita par les commotions ou étincelles, une jeune hémiplégique ; un jeune homme attaqué d'une goutte sereine, et plusieurs sourds, dont M. de la Condamine. Les Gazettes, en particulier celle de Fréron, proclamaient à l'envi les bienfaits de la nouvelle méthode, et le P. Bertier, de l'Oratoire, attestait à qui voulait l'entendre, que l'électricité l'avait guéri du mal de dents. Le Roy, plus réservé, ne put que confesser le « peu de succès » de ses tentatives. (3).

En 1753, le Suédois Lindhult se livra à d'autres essais. Mais l'opinion scientifique s'en désintéressa. Louis, comme Nollet, proclamait son scepticisme. A son tour, en 1754, Linné fit soutenir par Zetzell une thèse qui réduisit à néant les prétentions des électrothérapeutes, (4) et, pour un temps, on n'en parla plus.

Cependant, quelques obstinés persistaient. Dès 1768, Charles de Saussure s'occupait d'électricité médicale et de Haen, en sa *Ratio medendi,* consacrait un chapitre à la machine électrique.

Mais l'objectif avait changé. Au lieu de se borner à traiter les paralysies, on s'avisa de calmer les spasmes ou contractures. De Haen préconisait l'électricité contre la chorée ou Danse de Saint-Guy. Et c'est ainsi que, vers 1772, l'électrothérapie reparut à l'ordre du jour. En 1773, un concours s'étant ouvert à la Faculté de Caen, pour la chaire royale de médecine et d'anatomie, une main — que M. Gidon pense être celle de Desmoueux — glissa dans l'urne, parmi les thèmes à traiter, cette question inattendue :

(1) *Sur l'effet de l'électricité appliquée à la guérison de quelques maladies,* Hist. de l'Acad. roy. des Sciences, 1749, p. 15.
(2) Nollet, *loc. cit.*, p. 17.
(3) Le Roy, *loc. cit.*, mém. de l'acad. roy. des Sciences, 1755.
(4) Linné et Zetzell, *Consectaria électro-medica*, Upsal, 1754, in-4°.

An spasmis électricitas ? Elle fut tirée par un candidat non préparé à ce traquenard : Jean Philippe L'Honoré de Haut-Mesnil. (1).

On en reparlait aussi dans la capitale. L'année même de sa création, en 1776, la Société royale de médecine nomma, pour en discuter, une commission, et Mauduyt fut chargé des expériences. L'instrumentation s'était perfectionnée. L'invention de l'électromètre permit de doser les décharges (2). D'autre part, aux tubes, cylindres et globes qui risquaient de voler en éclats, Ramsden avait substitué en 1766 la machine à plateau.

Mauduyt employa cette dernière pour les bains et étincelles ; mais pour les commotions il continuait de recourir à la bouteille de Leyde. Il procéda à de nombreux essais, auxquels assistèrent plusieurs de ses collègues de la Société royale, entre autres Franklin, et des membres de l'Académie des Sciences. Il conclut que l'électricité positive est à conseiller dans les paralysies dues à l'atonie des fibres ou à quelque congestion humorale ; et dans les engorgements divers ; à proscrire au contraire dans les cas d'hypertension, d'hypersensibilité, et les mouvements spasmodiques. A ces derniers au contraire pourrait convenir l'électricité négative, déjà vantée par l'abbé Sans, et dont il se proposait d'étudier les effets.

On continua donc d'administrer aux patients des bains statiques (3), d'en tirer des étincelles révulsives, ou de commotionner, à coups de bouteilles de Leyde, les muscles assoupis : procédé qui n'allait pas toujours sans danger, Franklin lui-même s'étant fait durement secouer en essayant de traiter un paralytique.

Franklin et Mauduyt eurent beaucoup d'émules. Les marchands d'instruments de physique faisaient de la publicité. En 1784, l'apothicaire Quinquet vend, pour 192 livres, une contrefaçon de la machine inventée en 1774 par l'Anglais Edward Nairne, dont le privilège ne permettait l'exportation qu'à un prix prohibitif (4). Caullet de Veaumorel, médecin de la Maison de Monsieur, et qui avait engagé Quinquet à essayer cette fabrication, électrisa force gens avec la dite machine. S'escrimait de même Marat, alors médecin des gardes du corps de S. A. R. Mgr. le Comte d'Artois.

---

(1) cf. F. Gidon, *Anspasmis electricitas ? Une thèse de concours en 1773*, Extr. du Bull. officiel de la Soc. française d'Electrothérapie et de Radiologie médicale, oct. 1920, s. l. n. d.. 6 p., in-8°.

(2) Le premier fut inventé par d'Arcy et Le Roy (mém. de l'acad. roy. des Sc., 1749, p. 63-74). D. Bernoulli, de Saussure et l'Anglais Lasse en créèrent d'autres modèles.

(3) Pour ce bain statique ou *franklinisation*, le patient était installé sur une plaque communiquant avec le pôle + de la machine Le pôle — était relié à une plaque à pointes établie au dessus de la tête ou de quelque point du corps. Cette douche statique agissait : 1. par le flux ionique venu des pointes. 2. par le champ électrique établi entre les pointes de l'électrode céphalique et le corps. 3. par l'inspiration de l'air ionisé. C'est l'origine de la méthode moderne dite aéroionothérapie. L'ionisation agit sur la moëlle osseuse et le système réticulo-endothélial. Négative, elle provoque d'abord la leucopénie, puis une hyperleucocytose avec augmentation du pourcentage des monocytes. Il y a aussi augmentation des érythrocytes et du taux d'hémoglobine. Enfin le fonctionnement du système cardio-vasculaire est activé. (Tchijevsky, *Les phenomènes électrodynamiques dans le sang et le moyen de les diriger*, Hippocrate, 4e année, numéro 2, février 1936, p. 74-83).

(4) cf. P. Dorveaux, *Les grands pharmaciens, Quinquet*, Bul. de la soc. d'hist. de la pharmacie, numéro 22, mai 1919, p. 44-45.

Et si l'on ne trouvait point à la Faculté de chaire de physicothérapie, des cours particuliers permettaient de combler cette lacune. En avril 1784, le *Journal de médecine* annonce que le Docteur Alphonse Le Roy, avec l'aide de son démonstrateur Bianchi, donnera dans une salle de la rue Saint-Nicaise un cours d'électricité, où « seront démontrées les manières différentes d'appliquer l'électricité au corps humain ainsi que le danger des commotions... une méthode nouvelle de donner un bain électrique très actif ; une autre méthode... de diriger l'électricité par de fortes aigrettes non piquantes, sur des organes infiniment sensibles, tels que les yeux, la membrane pituitaire, et des plaies. » (1) Ce cours était bihebdomadaire. Il en coûtait 24 l. On trouvait d'autres électrothérapeutes chez les médecins ou savants de province, parmi lesquels le Dr Poma et le pharmacien Renaud, de Saint-Dié, qui, de 1782 à 1787 employèrent l'électricité sous la forme « de bains, d'étincelles, de frictions et de commotions ». (2) En 1788, le bachelier P. A. Petit soutiendra devant la Faculté de Reims une thèse intitulée : *An præstantior inter solidorum stimulantia, fluidorumque propellentia, fluidum electricum?* Aff. A cette cohorte se joignirent maints empiriques tant de robe courte que de robe longue : le prestidigitateur Ledru, dit Comus, et nombre d'ecclésiastiques entichés de physique et qui avaient oublié le sage conseil donné jadis par l'abbé Nollet, à savoir qu'il ne faut se mêler de soulager ses semblables « qu'avec l'avis et sous la conduite d'un médecin ». Ainsi, non content du soin des âmes, l'abbé Bertholon s'occupait aussi de guérir les corps. Tel encore l'abbé Sans, lequel se disait chanoine, professeur et doyen en l'Université de Perpignan, et habitait à Versailles, rue Monbaurron. Bien que violemment pris à partie par Marat (3) et en désaccord avec Mauduyt, Sans tenait toutefois à se couvrir de l'avis de la Faculté et de la Société royale. Ayant soumis à l'électrisation, tant positive que négative, une jeune Versaillaise hémiplégique, il demanda au doyen Desessartz, en juillet 1778, de nommer des commissaires pour apprécier ses résultats. Furent désignés Busson, premier médecin de la comtesse d'Artois et d'Eslon, médecin ordinaire du Comte d'Artois, auxquels fut, par la suite, adjoint Le Monnier. Le 27 mai 1780, d'Eslon, rapporteur, déclara que l'électricité positive avait augmenté les phénomènes convulsifs, et que l'électricité négative les avait atténués, en procurant une quasi guérison (4). Mais l'ecclésiastique ayant demandé que la Faculté reconnût sa priorité quant à la découverte des bons effets de l'électricité négative contre les convulsions, l'Ecole refusa de se prononcer sans plus amples investigations.

II

Les ecclésiastiques normands ne voulurent point être dépassés par leurs confrères de la capitale. Au reste, l'étude des Sciences physiques était demeurée en honneur dans leur province. Dès la fondation de l'Académie de Rouen (1744), Le Cat y avait professé

(1) *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, t. LXI, avril 1784, p. 442-446.

(2) cf. R. de Bonne. *Un précurseur de l'électrothérapie, le pharmacien Renaud, de Saint Dié*, Revue des spécialités, octobre 1935, p. 733-736.

(3) cf. P. Delaunay, *Le monde médical parisien au XVIIIe siècle*, 2e éd., Paris, Rousset, 1906, in-8o, chap. X, magnétiseurs et électrothérapeutes.

(4) *Commentaires de la Faculte de médecine de Paris, 1777-1786*, éd. Varnier, Steinheil, Paris, Steinheil, 1903, in-4o, p. 181, 497.

un cours public et annuel de physique expérimentale. Et à l'exemple de ce chirurgien, qui avait donné, lui aussi, dans l'électrothérapie, l'abbé Adam, de Caen, conseillait les *bains positifs*, et l'abbé Le Noble, chanoine de la Collégiale de Vernon, vantait contre les affections nerveuses l'usage de plaques aimantées. Si bien qu'en 1783, l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Caen, mit au concours la question suivante : « Jusqu'à quel point et à quelles conditions peut-on compter, dans le traitement des maladies, sur l'électricité tant positive que négative ? »

Précisément, en ce temps-là, siégeait dans les rangs de ladite Académie, un Oratorien qui s'appelait le Père de Thoury (1). Après avoir commencé son noviciat à Paris (1743-44), il fut envoyé au Collège de l'Oratoire du Mans, et exerça la surveillance des pensionnaires, de 1744 à 1748. Il alla ensuite au Collège de Vendôme, comme régent de quatrième (1748-49), puis de troisième (1749-51), de seconde (1751-53), de rhétorique (1753-55), de logique, (1755-56), de physique (1756-57), de logique encore (1757-58), et revint au Collège du Mans où de 1758 à 1769 il présida alternativement, d'année en année, aux études des logiciens et des physiciens. Fatigué, il dut aller passer la fin de l'année 1769 au sein de sa famille, et, dûment restauré, gagna le Collège de Juilly où il enseigna les mathématiques (1769-71).

Tout oratorien qu'il fût (il avait été reçu membre de cette congrégation à l'âge de 28 ans, en septembre 1744), de Thoury ne reçut jamais aucune ordination.

La Congrégation exigeait en pareil cas, de ses adeptes, au moins dix ans de formation théologique et de travaux préparatoires. Au surplus, certains, que retenaient un excès d'humilité, ou un très haut idéal des fonctions du sacerdoce, se contentaient du titre de *Confrères,* sans pousser plus avant. De Thoury fut de ceux-là, et c'est en cette qualité qu'en 1771 il débarqua à Caen pour continuer ses études. L'Oratoire de Caen était à la fois un centre de missionnaires et une maison de repos. Notre homme y séjourna jusqu'en 1780, époque à laquelle sa santé le contraignit de rentrer à Vire, parmi les siens. Il y mourut le 4 avril 1781. « C'était, dit le *Nécrologe* de l'Oratoire, un homme vertueux qui consacra ses études et ses connaissances au soulagement de l'humanité. »

Il était vrai que le P. de Thoury employait ses veilles à l'étude de l'électricité et de ses applications physiologiques. Et le premier effet de ce fluide, inspiré par nos poumons, est, à l'en croire, d'entretenir la rougeur et la perfection du sang. Car on ne saurait attribuer ce phénomène ni à la fraîcheur, ni à la chaleur, ni même au contact de l'air, puisque le sang du poussin dans l'œuf est déjà rouge. Au reste, l'électricité est-elle encore le facteur du mouvement des animaux, témoin l'expérience de M. de Sauvages, lequel, enfonçant un stylet dans la moëlle allongée d'un décapité, rendit « le mouvement aux extrémités inférieures », mettant ainsi « en jeu la matière électrique dont le cerveau et la moëlle allongée sont le magasin. » Ainsi s'explique encore que la friction des nerfs

(1) Né à Vire en 1716, Louis François de Thoury était fils de Nicolas-François de Thoury, écuyer. — Nous devons de précieux renseignements sur ce personnage à l'obligeance de M. le Dr Dorveaux, archiviste de l'Académie des Sciences, et de M. l'abbé Bonnardet, prêtre de l'Oratoire.

provoque, et que leur ligature arrête le mouvement de leur électricité. Et l'on pourrait encore inférer les vertus merveilleuses de cet agent quant au fonctionnement des organes des sens, à la formation et à la nutrition des êtres animés. (1).

En 1776, de Thoury envoya à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, sur cette question, un mémoire qui remporta le prix le 3 décembre 1776, et valut à son auteur l'honneur d'être nommé membre associé de cette Compagnie. (2).

Mais il s'intéressait non moins aux applications thérapeutiques. Pendant son séjour au Mans, il avait déjà électrisé quelques malades, et lorsqu'arrivé à Caen il brigua l'honneur d'entrer dans les rangs de l'Académie royale des Belles-Lettres de cette ville (3), il prit pour thème de son discours de réception, l'emploi de l'électricité médicale. Ses succès furent tels qu'il lui fallut construire une machine électrique. Depuis Pâques jusqu'au mois d'octobre 1772, il lui arriva de traiter de 24 à 30 malades à la fois. Il déclarait n'en avoir observé aucun inconvénient, et, sans dissimuler quelques rares insuccès, se flattait d'avoir guéri deux serruriers hémiplégiques, un ébéniste, lequel fut rétabli en deux mois, et un barbier, qui, atteint d'une paralysie bilatérale du releveur palpébral retrouva en une huitaine sa physionomie normale (4).

En 1777, le bon Père continuait à Caen le cours de ses exploits thérapeutiques, qui trouvèrent écho jusque dans la capitale. La *Gazette de France* annonça la guérison, en trois mois, d'un jeune homme cachectique, paraplégique, atteint d'incontinence sphinctérienne, et en outre porteur d'une tumeur (?) cervicale droite. Ce malade fut électrisé, sans être isolé, « par de petites commotions tirées sur les parties affectées. » Un autre patient, placé sur un isolant, n'avait au contraire été rétabli qu'au bout de six mois ; mais l'expérimentateur ne pensait point que « cette différence de temps dans les deux cures [fût] plutôt l'effet de la manière d'électriser que de la disposition du sujet. » (5).

III

Il y avait alors au Mans un étudiant en théologie, natif de Mayenne, nommé Le Ray (6). Sans doute suivait-il les cours du Collège — Séminaire de l'Oratoire où l'instruction scientifique était assez poussée. La *physique*, c'est-à-dire l'ensemble des sciences mathématiques et naturelles, faisait partie du programme de la

---

(1) *Mémoire qui a remporté le prix proposé par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, sur cette question : « L'électricité de l'atmosphère a-t-elle quelque influence sur le corps humain? Quels sont les effets de cette influence?* (*in* Journal de Physique, d'Hist. nat. et des Arts, de l'abbé Rozier, t. IX, juin 1777, p. 401-436, la partie finale étant empruntée au *Journal Encyclopédique* de janv. 1774, p. 333. — Tiré à part, 1777, 36 p. in-8°, d'après Quérard (*France lit.*, t. IX. 1838, p. 464-465.)

(2) Thoury communiqua aussi à l'Académie de Lyon un *Discours*, lu en séance publique, *sur l'éducation et la manière d'apprendre aux enfants la langue latine.*

(3) Il fut membre surnuméraire en 1771-72 et titulaire en 1773-74, d'après Formigny de la Londe.

(4) cf. Extrait d'une lettre de M. de Thoury, Père de l'Oratoire et de l'Académie de Caen (Caen, 5 janvier 1773), *in* B. Franklin, *Œuvres*, trad. par Barbeu-Dubourg, Paris, 1773, in-4°, t. I. p. 263-264.

(5) *Gazette de France*, 16 février 1778, numéro 14, p. 61-62.

(6) Probablement Léonard Le Ray qui devint, en 1833, curé de Quelaines (Mayenne), où il mourut le 1er juin 1848, dans un âge fort avancé.

classe de philosophie, et la physique proprement dite figure dans les exercices académiques de fin d'année.

Le 23 août 1780, par exemple, les élèves J.-B. de Foisy et E. L. Barreau traitent publiquement dans la Salle des Actes, les questions suivantes : Qu'est-ce que l'électricité ? Quels sont les principaux phénomènes électriques ? Que doit-on penser des causes auxquelles plusieurs physiciens modernes attribuent ces phénomènes ? (1). Le Prince d'Ardenay nous apprend d'ailleurs en ses *Mémoires* qu'après ses quatre thèses de philosophie et sa thèse de métaphysique, il dut lui aussi disserter sur la physique. Ces épreuves étaient agrémentées d'expériences publiques qui duraient plusieurs jours. (2). C'est ainsi, sans doute, que le jeune Le Ray était devenu physicien. Il trouva, certain jour, en feuilletant les *Œuvres* de Franklin, une note sur les observations du P. Thoury. Et comme sa sœur était atteinte de surdité, il pensa la pouvoir faire bénéficier du nouveau traitement ; mais non point sans avoir pris conseil, au préalable, de l'Oratorien auquel il adressa la lettre suivante (3) :

Au Mans, le 9 février 1779.
(Répondu le 28).

« *Mon Révérend Père,*

« *Il s'agit de rendre un grand service qui est en votre pouvoir. J'ai une sœur entièrement sourde, sur laquelle on a essayé sans succès toutes sortes de remèdes. J'aurois envie de la soumettre à l'électricité. Le grand désir que j'ai de la voir guérie me rend hardi. Je prends donc la liberté de vous écrire à ce sujet, pour vous demander votre avis, pour ne pas agir en imprudent. Je vous écris avec d'autant plus de confiance que, l'an passé, je vis dans les œuvres de M. Franklin, sur l'électricité, une lettre que vous lui écriviez de Caen, pour lui annoncer plusieurs guérisons que vous aviez obtenues par le moyen de l'électricité sur des paralytiques et des sourds.*

« *Ma sœur est âgée de 19 ans ; dès son bas-âge, elle a été affligée d'une surdité qui tantôt diminuoit, tantôt augmentoit et quelquefois n'étoit pas sensible. De temps en temps, il couloit de ses oreilles une humeur rougeâtre épaisse. Il y a environ 2 ans et demi, la surdité augmenta beaucoup. Le médecin lui fit avaller*

---

(1) *Exercice académique sur la physique mathématique et sur la physique proprement dite*, Le Mans, Pivron, 1780, 13 p. in-4°. — cf. D. Rebut, *Histoire du Lycée du Mans*, mém. au Congrès de Soc. savantes, 1895, Le Mans, Monnoyer, 1895, 56 p. in-8°, p. 23. — Ce programme s'amplifia : l'ordre d'instruction publique établi dans le Collège du Mans pour 1792 porte que le cours de physique générale précédera un cours de physique surtout expérimentale (*ibid.* p. 33-34.)

(2) *Mémoires* de J. B. H. M. Le Prince d'Ardenay, publ. par l'abbé Esnault, Le Mans, Leguicheux, Galiemne, 1880, in-8°, p. 15. — En l'an VIII, on trouve dans l'inventaire du Cabinet de physique de l'Ecole centrale de la Sarthe, dressé par Guillemin et Cauvin, des instruments qui provenaient probablement en grande partie de l'ancien collège ; une machine électrique à plateau, deux autres en mauvais état, une bouteille de Leyde, un carillon, un excitateur, des chaînes électromètres, trois isoloirs sur pieds de verre, un gâteau de résine, un électrophore inutilisable, etc, (cité par M. Reinhard, *La Dép. de la Sarthe sous le Régime Directorial*. St.-Brieuc, les presses bretonnes, s. d. (1935) in-8°, p. 542.)

(3) Papier, 4 p. in-8°. — Lettre conservée aux Archives du Cogner et communiquée par M. l'abbé Chambois.

quelques grains d'émétique, qui aparemment n'étoient pas préparés par les adoucissemens nécessaires, car, quelques instans après, ses membres furent agités par des convulsions qui se suivoient de fort près et par des tremblemens fort considérables, et elle faisoit des efforts comme une personne qui veut vomir. Nous fûmes surpris, ne sachant à quoi cela alloit aboutir. On lui parla, elle répondit qu'il étoit inutile de lui parler, parce qu'elle n'entendoit plus. Peu à peu, les convulsions diminuèrent. Le lendemain, le tremblement diminua aussi, après une saignée du pied, mais elle ne pouvoit encore se tenir sur les pieds, et sa parole se trouva toute contrefaite. Peu à peu, le tremblement cessa, mais, plus d'un an après, elle n'a marché qu'en chancellant ; encore maintenant, elle ne va pas d'un pied bien ferme.

Il y a tout lieu de croire que le violent effet de l'émétique aura rendu le nerf auditif paralytique. Il coule de temps en temps, comme de coutume, des humeurs des deux oreilles. Ces humeurs ont fait qu'elle n'a jamais eu l'oreille bonne, et l'émétique a fait qu'elle n'entend point du tout. Ne pourroit-il pas se faire ou que l'électricité chassât ces humeurs ou qu'elle rétablit le nerf auditif ?

Quoi qu'elle n'entende aucun son, elle saisit cependant ce qu'on lui dit sans les gestes. Elle fixe attentivement les yeux sur la bouche de la personne qui parle, pour voir les différens mouvemens des lèvres, qu'elle sait propres à chaque mot. Cette précaution qui autrefois ne lui étoit qu'utile, lui est devenue, comme vous voyez, nécessaire.

J'espère que vous voudrez bien me faire part de vos lumières, me dire s'il faut des commotions ; s'il en faut, de quelle manière, de quelle force et en quel endroit les donner.

Je suis au Mans pour la théologie, mais je suis de Mayenne. J'y ai une machine électrique que j'ai composée. Au lieu de globe, je me sers d'une grosse bouteille de Rouen, qui coûte 12 sols. Après en avoir coupé le col, j'ai mastiqué deux morceaux de bois. Dans l'un, j'ai fait entrer un bout de fer qui sert d'axe avec la manivelle, et pour le frottement, je me sers d'un coussin. La machine est très bonne. Plusieurs en ont fait autant après moi et en sont bien contents. Par ce moyen, on se procure une machine à bien peu de frais. Elle coûte moins toute entière qu'un globe. Avec cela, la bouteille étant très forte et n'étant pas de grand prix, on ne craint point de la briser. Depuis que je suis au Mans, j'en ai construit une autre pour le conférencier de phisique.

J'ai un frère à Mayenne, qui, dans l'espérance que vous voudrez bien me satisfaire, a acheté deux de ces bouteilles de Rouen, pour les mettre bout à bout, afin d'avoir une électricité encore plus forte. Il est occupé présentement avec trois autres jeunes gens qui ont fait des machines comme la mienne, à guérir un paralytique. Ils ont commencé quelques jours avant Noël. Cet homme avoit le côté gauche sans aucun sentiment. Il s'étoit brûlé le pied et le genou sans s'en apercevoir. Sa langue étoit si embarrassée qu'il pouvoit à peine prononcer quelques mots. Le premier jour on lui donna plus de dix commotions dans le bras, sans qu'il les sentit, mais, peu à peu, il les sentit sous les ongles, dans les jointures des doigts, dans le poignet et dans le coude. Le second jour, il commença à remuer un peu son bras, on continua de lui donner des commotions et de tirer des étincelles

de son côté malade. Le troisième jour, il s'apuya un peu sur sa jambe et on s'aperçut qu'il parloit un peu plus librement qu'à l'ordinaire. Au quatrième, il fit quelques pas, en traînant sa jambe. La veille de Noël, il descendit son escalier, qui est de 12 à 13 marches, mais il ne put le remonter sans secours. On m'a écrit depuis qu'il étoit allé une fois à l'église, quoique distante de sa maison de plus de 130 toises. Il y a tout lieu d'espérer au printemps quelque chose encore de mieux, d'autant plus que le malade n'est pas âgé, n'ayant que 35 à 36 ans, et que la maladie n'étoit que de 2 mois et demi quand on l'a entrepris. Je vous supplie encore, mon Révérend Père, de nous donner quelques instructions pour ce malade. Je me confie que vous ne laisserez pas sans récompense la confiance avec laquelle je vous écris. J'en serai reconnaissant tant que je vivrai.

Voilà mon adresse : Le Ray, clerc tonsuré, demeurant chez M. Pottier, prêtre, rue de la Verrerie, au Mans. (1). *Pardon, je vous en prie, j'ai bien dû vous ennuyer, je finis.*

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Ray, clerc tons. »

Je ne sais si Le Ray électrisa sa sœur (2). Celle-ci qui paraît avoir été atteinte d'une otite moyenne chronique bilatérale, ne pouvait guère attendre de soulagement d'un pareil procédé. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les commotions aveuglément infligées à des paralytiques, par tant de guérisseurs improvisés, ne pouvaient qu'aggraver certaines hémiplégies en les faisant passer de la flaccidité à la contracture. L'électrothérapie rationnelle ne pouvait se développer qu'en raison des progrès, d'une part de l'électrologie avec Galvani (1790) et Volta (1800) ; d'autre part, de la neurophysiologie et de la neuropathologie, dont le grand initiateur fut Duchenne de Boulogne.

Mais ne nous hâtons pas trop de stigmatiser les thérapeutes bénévoles. A cette époque, les frontières de la pratique médicale étaient assez mal délimitées, et l'on trouvait tout naturel que la bienfaisance éclairée prodiguât ses bienfaits à l'humanité souffrante sans trop de souci des diplômes. Et même de notre temps, une partie des premiers adeptes de la radiologie ne furent-ils pas des physiciens non médecins ? Au reste, le corps médical n'y trouvait pas trop à redire : le P. Thoury nous apprend que, lors de son discours à l'Académie de Caen, « il y avoit beaucoup de médecins dans la sale qui goûtèrent [ses] raisons » et qui ne firent point difficulté de lui adresser « une quantité de paralytiques ».

(1) Alexandre Henri Pottier, du diocèse du Mans, maître ès-arts, vicaire à St.-Benoît-du-Mans. Il prit possession de la cure de Courcebœufs le 23 janvier 1782, et mourut en 1821 curé d'Écorpain (Sarthe). — Vu l'insuffisance des locaux du Collège de l'Oratoire, nombre d'élèves logeaient en ville chez des particuliers.

(2) Voici le procédé qu'employait Le Roy pour rendre l'ouïe aux sourds ; le patient était placé sur l'escarpolette isolante ; il tenait en main, dans une poignée isolante de verre ou de cire, un fil d'archal relié au conducteur et en introduisait l'autre extrémité dans l'oreille. Celle-ci recevait le flux électrique. De temps en temps, on tirait du conducteur des étincelles pour provoquer dans l'oreille de légères secousses. La séance durait une heure ; on la répétait tous les deux jours pendant quelques semaines. (*Mém. Acad. des Sciences.* 1755, p. 95-96.)

Et le docteur de Haut-Mesnil, dans sa thèse de concours professoral de 1773, ne balança point à mentionner les résultats obtenus par le bon père, et même à les expliquer par l'excitation électrique des muscles antagonistes.

Voyons-y, au surplus, un témoignage de la curiosité et de l'activité scientifiques qui régnaient alors en province, en particulier dans les rangs du clergé.

Docteur Paul DELAUNAY,
Membre du Comité International d'Histoire des Sciences.

Grains de sénevé

Sitio !

Il a crié : « J'ai soif ! »
O Mère douloureuse
Qui, debout sous la croix, entendîtes ce cri,
N'est-ce pas à l'ouïr que votre cœur meurtri
De toutes les douleurs connut la plus affreuse ?

Il a soif ! Il a soif ! Et des caillots sanglants
Maculent son visage et collent à ses lèvres ;
Sa langue en feu s'attache à son palais ; la fièvre
Lui dessèche la bouche et lui brûle les flancs.

— Vous avez soif, Jésus, fruit cher de mes entrailles !
Je vous entends gémir, je sens votre tourment,
Et je ne puis, hélas ! rafraîchir seulement
D'une larme la soif dont votre chair défaille !

Ah ! l'eau fraîche de notre puits, à Nazareth,
Comme au creux de ma main je voudrais vous la tendre :
Jésus, que n'êtes-vous à l'âge tendre
Où vous buviez au sein qui vous désaltérait !

— Mère, pardon ! la soif que votre Fils endure
Est notre œuvre : elle expie et nos désirs cachés,
Et nos espoirs impurs et nos soifs de péché...
O Marie, aimez-nous, malgré votre torture !

Aimez-nous d'autant plus que nous avons coûté
Plus d'angoisse et de pleurs à vos saintes tendresses,
Et puis, préservez-nous des flammes vengeresses
Où l'on a soif durant toute l'éternité !

Louis MERCIER.

NOUVELLES

Deuils

M. le chânoine Jean-Baptiste *Martin*, notre ancien confrère, curé de Beynost (Ain) et maître de conférences à l'Institut catholique de Lyon. (10 décembre, 62 ans).

M. A. Reynaud, notre imprimeur, a perdu son frère (Forcalquier, 31 déc., 39 ans).

Le P. *Segons* a perdu son neveu (St.-Salvadou, février, 20 ans).

Le P. *Pradel* a perdu son petit-neveu Paul Finet, des suites d'un accident d'automobile (Espalion, 21 janv. 14 ans).

Le P. Pierre *Lucas* a perdu son grand' père, M. Th. Fossard (Condé-s/-Noireau, 23 déc., 80 ans).

Le *P. Durassié* a perdu sa mère. (Asnières, 24 février, 78 ans).

Maison d'institution

La *vente de charité* a fort bien réussi malgré les gênes apportées par la crise. Que les Dames vendeuses, les Dames de l'ouvroir et tous ceux et toutes celles qui ont assuré le succès, veuillent bien trouver ici l'assurance de notre gratitude et de nos prières.

Le F. A. *Piedagnel* recevra la prêtrise à Coutances, des mains de S. E. Mgr Louvard, le samedi de la Passion, 13 mars.

Ce même jour, dans la chapelle de la Médaille miraculeuse, rue du Bac, les FF. R. *Bazile* et G. *Robin* recevront le diaconat et le F. G. *Rotureau* le sous-diaconat.

Le mardi de Pâques, à Notre-Dame de Paris, le F. Jean *Ribaillier* recevra le sous-diaconat, au cours d'une ordination qui ne comprendra que d'anciens universitaires. Cette ordination a été voulue par l'Association des catholiques de l'Université et se placera au milieu de leur Congrès annuel.

Echos de partout

Le 11 novembre, le P. *Pomié* a béni le drapeau du nouveau groupe des anciens combattants de *Juan-les-Pins*, et prononcé une très belle allocution qu'a reproduit le bulletin paroissial de déc.

Parmi les livres récompensés par l'Académie française le 17 décembre 1936, nous relevons : « Prix Juteau-Duvigneaux : R. P. Gaston *Brillet* « Jésus parmi les hommes » — « La vie intérieure de Jésus. » — Prix littéraire Montyon, de 500 francs ; « L'Oratoire de Nantes » par Bachelier. — Prix d'Académie de mille francs ; M. J. Festugière « Le monde grec-romain au temps de Notre-Seigneur. » — Prix Verlaine (6000 fr.) : Louis Le Cardonnel.

Louis Madelin dans son discours sur les prix de vertu, en décembre 1936, a cité à l'ordre du pays « les colonies de vacances du quartier des Halles qui amènent tous les ans à la campagne cent petits bonshommes de ce quartier agité » ; nous félicitons les Pères de *Saint-Eustache*, du prix et de la citation.

Le 29 décembre, un service a été célébré à *Sainte-Thérèse de Boulogne*, pour l'anniversaire de la mort du P. *Licubray*. Après la messe chantée par le T. R. P. Supérieur général, la foule est allée pieusement au cimetière et le P. *Brasdu* a fait prier pour le cher disparu.

A la réunion annuelle de l'U. T. O. (Union des trois ordres de l'enseignement libre) le 8 février à Lille, consacré à « l'activité manuelle à l'école », l'Ecole *Saint-Martin* de Pontoise a fait faire un exposé par son professeur M. Michel Bouts.

Le Bulletin paroissial de *Juan-les-Pins* a, pour 1937, changé son format et embelli sa présentation. Sa couverture s'orne d'une jolie vue de l'église.

Le P. M. *Marie* a obtenu, en Sorbonne, le certificat de calcul différentiel et intégral et avec mention « Assez Bien » celui de physique, conquérant ainsi le grade de licencié ès-sciences.

Le P. P. *Leforestier* a obtenu, en Sorbonne, le certificat d'histoire de la philosophie (mention Bien) et celui de psychologie.

Jean B^te Charles Choudrey

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1742

Né à Salins (Jura) , le 1722.

Mort à , le

---

frère de Jean Henri

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Le Père Jean B^te^ Charles Thouvrey

M.M. 607, 1^er^ catalogue, N 1560 =

Jean B^te^ Charles Thouvrey, du diocèse de Besançon
entré à Lyon en 1742, prêtre en avril 1751

Mon catalogue =

J B^te^ Charles Thouvrey, du diocèse de Besançon, entré à Lyon en 1742
prêtre en avril 1751

M.M. 611 page 114, N. 357 =

Le confrère Jean B^te^ Thouvrey, 21 ans, de Salins, laïc
fils de Jean B^te^ Thouvrey, marchand apothicaire et Antoinette
Persin, entré Lyon le 8 X 1743, vêtu 1 janvier 1744
Il est venu avec l'agrément de son archevêque. Humanités et philo en
notre collège de Salins. 1/2 pension
Le caractère qui le distingue le plus est la douceur. Ni son esprit, ni sa
piété ne répondent à la grandeur de sa taille. Il a plus de goût pour l'étude que pour la
retraite. On ne peut pas dire qu'il soit ignorant. Il est à craindre qu'il suive l'exemple de
ses compatriotes en restant peu de temps. Parti le 6 oct. pour la 3^e^ à Poligny